



MINISTÈRE DES ARMÉES

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Maître de l'ouvrage
ETAT - MINISTÈRE DES ARMÉES

Représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur le Directeur de l'infrastructure de la défense de Papeete (DID-PPT)

Conducteur d'opération

Division Projet
de la Direction d'Infrastructure de la Défense de Papeete

Objet de la consultation

Projet n° DIDPPT20003

Ile de Tahiti – Commune de Pirae – Site Taaone Ouest
Travaux avant cession dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense
(CRSD)

Remise des offres

Date limite de réception : **25 août 2020**

Heure limite de réception : **11h30** (heure de la Polynésie française)

SOMMAIRE

ARTICLE 1. POUVOIR ADJUDICATEUR – CORRESPONDANTS ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	3
1-1. POUVOIR ADJUDICATEUR	3
1-2. CORRESPONDANTS.....	3
ARTICLE 2 . OBJETS ET CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	3
2-1 Objet de la consultation	3
2-2 Objet du présent règlement de la consultation	3
2-3 Contenu du dossier de consultation	3
ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
3-1. Mode de passation	4
3-2. Nomenclature pertinente	4
3-3. Variantes	4
3-4. Durée et délai d'exécution du marché.....	4
3-5. Décomposition en lots et/ou en tranches.....	4
3-5.1 – Décomposition en lots	4
3-5.2 - Décomposition en tranches.....	4
3-6. Prestation supplémentaire éventuelle.....	4
3-7. CCAG applicable.....	4
3-8. Maîtrise d'œuvre	4
3-9. Autres intervenants	4
3-10. Visite des lieux	5
3-11. Action d'insertion professionnelle	5
3-12. Conditions particulières relative à l'exécution du marché.....	5
3-13. Anomalies détectées dans le dossier de consultation	5
3-14. Modifications de détail au dossier de consultation.....	5
ARTICLE 4 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE	5
4-1. Conditions générales relatives au marché.....	5
4-1.1 Cautions et garanties demandées	5
4-1.2 Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
4-2. Forme juridique en cas de groupement.....	6
4-3. Délai de validité des offres	6
ARTICLE 5. PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DE L'OFFRE	6
5-1. Un dossier de candidature	6
5-2. Un projet de marché	8
5-3. Un mémoire justificatif	8
5-4. Plan de sous-traitance	8
ARTICLE 6. JUGEMENT DES OFFRES	9
6-1. Critères de jugement des offres.....	9
6-2. Modalités de notation des critères :	9
Notation du critère « coût des prestations »	9
Notation du critère « valeur technique de l'offre »	9
Note finale :	10
Notation du critère « coût des prestations »	10
Notation du critère « valeur technique de l'offre »	10
Note finale :	11
Notation du critère « coût des prestations »	11
Notation du critère « valeur technique de l'offre »	11
Note finale :	11
6-3. Négociation.....	12
6-4. Rectification des erreurs dans les prix du marché.....	12
ARTICLE 7 – ECHANGES DURANT LA PROCEDURE - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	12
7-1. Echanges durant la procédure	12
7-2. Remise des plis.....	12
ARTICLE 8 - QUESTIONS POSEES PAR LES CANDIDATS	14

ARTICLE 1. POUVOIR ADJUDICATEUR – CORRESPONDANTS ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

1-1. Pouvoir adjudicateur

L'acheteur public est l'Etat- Ministère des Armées - Service d'Infrastructure de la Défense – Direction Centrale du Service d'Infrastructure de la Défense
Direction d'Infrastructure de la Défense de Papeete.
BP 9154
98 715 PAPEETE CMP
Tahiti – Polynésie Française

Le représentant du pouvoir adjudicateur est le directeur de l'infrastructure de la défense de Papeete.

1-2. Correspondants

Correspondant administratif :

- Chantal GUILLOT – Tél : 40 46 30 26 – Mail : chantal.guillot@intradef.gouv.fr
ou
- Patrice MARTIN – Tél: 40 46 34 35 – Mail: patrice2.martin@intradef.gouv.fr

Correspondant technique:

- CTOD William TCHAN Tél. 40.46.30.88 – vini 87.78.70.54
Mail: william1.tchan@intradef.gouv.fr

ARTICLE 2 . OBJETS ET CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

2-1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne des travaux avant cession du site Taaone Ouest situé sur la commune de Pirae.

2-2 Objet du présent règlement de la consultation

Le présent document définit :

- Les modalités de la consultation et la forme contractuelle prévue
- La présentation des plis, les règles et le formalisme à respecter
- Les modalités de remise des plis
- Les documents et renseignements à fournir pour l'évaluation des candidatures
- Les critères utilisés pour le jugement des offres.

Le candidat consulté ne pourra prétendre à aucune indemnité ou rémunération pour les prestations réalisées dans le cadre de cette consultation, y compris pour la remise de son offre.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction des dispositions du présent règlement.

2-3 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué :

- du présent règlement de la consultation
 - des imprimés DC1 et DC2
 - de l'imprimé DC4 (en cas de sous-traitance)
 - du cadre d'acte d'engagement propre à chaque lot
 - du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun aux trois lots
-

- du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) des dispositions communes aux 3 lots et ses 3 annexes
- du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) propre à chaque lot
- du cadre de l'état des prix forfaitaires (EPF) propre à chaque lot
- d'un dossier de plans (10 unités)

ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3-1. Mode de passation

La consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1, R.2123-1, R.2123-4 à R.2123-6 du code de la commande publique paru le 1^{er} avril 2019

3-2. Nomenclature pertinente

Nomenclature CPV : Lot 1 : 45311000-0 – Lot 2 : 45232410-9 – Lot 3 : 45340000-2(b)

3-3. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats devront présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation

3-4. Durée et délai d'exécution du marché

Le délai global d'exécution des marchés est fixé dans l'acte d'engagement de chaque lot et ne peut en aucun cas être changé.

3-5. Décomposition en lots et/ou en tranches

3-5.1 – Décomposition en lots

Il est prévu un découpage en 3 lots mentionnés ci-dessous :

Lot n°1	Refonte de l'alimentation électrique
Lot n°2	Travaux de VRD
Lot n°3	Travaux de clôture et métallerie

Le candidat peut soumissionner pour un seul lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots.

3-5.2 - Décomposition en tranches

Sans objet

3-6. Prestation supplémentaire éventuelle

Des prestations supplémentaires sont prévues pour chaque lot (2 pour le lot 1, 1 pour le lot 2 et 1 pour le lot 3). Le chiffrage de ces prestations est obligatoire.

3-7. CCAG applicable

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de travaux fera référence sauf dérogations mentionnées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

3-8. Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'Etat - Ministère des Armées - Direction d'infrastructure de la défense de Papeete, dans les conditions précisées au CCAP.

3-9. Autres intervenants

Voir articles 1.6 à 1.8 du CCAP

3-10. Visite des lieux

Les entreprises désirant effectuer une visite des lieux s'adresseront au chargé d'affaires dont les coordonnées sont indiquées à l'article 1-2 au moins deux (2) jours avant la date de visite souhaitée, afin de convenir d'un rendez-vous.

3-11. Action d'insertion professionnelle

Les marchés objet des trois lots comprennent une clause sociale comme condition d'exécution.

3-12. Conditions particulières relative à l'exécution du marché

Sans objet.

3-13. Anomalies détectées dans le dossier de consultation

Le candidat se doit de répondre scrupuleusement aux prescriptions du CCTP.

Toutefois la prise de connaissance des diverses contraintes et détails particuliers propres à la future opération et l'analyse des travaux à réaliser, doivent permettre au candidat, grâce à ses connaissances professionnelles, d'apprécier l'importance et la nature d'éventuels travaux complémentaires ou de modifications qui s'imposeraient, du fait de la non conformité de certaines prestations ou d'anomalies détectées dans le dossier de consultation.

Si tel est le cas, le candidat présentera les éventuelles demandes de renseignements ou propositions de modifications à apporter au dossier de consultation au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres.

3-14. Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard **6 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

4-1. Conditions générales relatives au marché

4-1.1 Cautions et garanties demandées

Sans objet.

4-1.2 Modalités essentielles de financement et de paiement

Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des armées.

A) Prix du marché :

Les marchés seront conclus selon un prix global et forfaitaire. Le prix est ferme et actualisable.

B) Mode de règlement :

Le mode de règlement choisi par le maître de l'ouvrage est le virement.

C) Délais de paiement :

Le paiement des acomptes et du solde interviendra dans un délai maximum de **30 jours**.

4-2. Forme juridique en cas de groupement

Le marché sera attribué à un opérateur économique unique ou à un groupement d'opérateurs économiques.

En cas de groupement solidaire ou conjoint, l'un des opérateurs économiques membres du groupement est désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, il représentera l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et du maître d'œuvre pour l'exécution du marché, et coordonnera les prestations des membres du groupement.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de l'ensemble des co-traitants pour l'exécution du marché pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

4-3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé dans l'acte d'engagement. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 5. PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

L'offre du candidat sera entièrement rédigée en langue française.

Les candidats auront à produire un dossier complet, dans les conditions définies à l'article 7 du présent document.

Le dossier devra comporter un sommaire et des sous-dossiers regroupant l'ensemble des documents nécessaires à l'analyse de l'offre, compte tenu des critères de notation mentionnés ci-après.

Ce dossier comprendra les pièces mentionnées ci-après datées et signées en tant que de besoin.

5-1. Un dossier de candidature

Le dossier administratif comprend les renseignements ou documents permettant d'évaluer l'expérience du candidat, ses capacités professionnelles, techniques et financières .

En cas de groupement, ces documents sont à fournir tant par le mandataire que par le(s) cotraitant(s) (à l'exception du DC1 qui est commun à tous les membres du groupement).

- Une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC 1)

Devront être joints, le cas échéant, les pouvoirs des personnes habilitées à engager la ou les sociétés concernées.

- Une déclaration du candidat (modèle DC.2)

Cette déclaration devra comprendre les éléments suivants :

- 1) déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux travaux objet de la procédure pour les trois dernières années;
- 2) description des effectifs du candidat et importance du personnel d'encadrement à la date de la candidature ainsi que la déclaration indiquant l'outillage, le matériel et les équipements techniques dont l'entrepreneur dispose en propre pour l'exécution de l'ouvrage.
- 3) références de travaux exécutés par le candidat et représentatifs de l'objet du marché. Il y aura lieu de joindre un dossier de références de travaux de technicité similaire exécutés durant les trois (3) dernières années en indiquant notamment le montant, la date et la qualité du bénéficiaire ou de produire le ou les certificats professionnels en cours de validité se rapportant à l'objet du marché.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants.

Dans ce cas, il doit justifier, dès la candidature, des capacités de ce ou ces sous-traitants et joindre un engagement écrit de la part du ou des sous-traitants.

Le candidat devra joindre pour chaque sous-traitant tous les documents mentionnés dans le présent paragraphe.

Documents justificatifs et autres moyens de preuves

En application des articles R.2143-13 et R.2143-14 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les justificatifs et moyens de preuve lorsque l'acheteur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel, à condition que figurent dans sa candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système.

En outre, ils ne sont pas tenus de fournir les justificatifs déjà transmis à l'acheteur dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables, même si celui-ci ne l'a pas expressément prévu. Dans ce cas, ils peuvent indiquer dans leur candidature, les documents concernés ainsi que la référence de la ou des consultation(s) pour la ou lesquelles les documents ont déjà été transmis.

C'est le dispositif « Dites-le nous une fois ».

Chaque opérateur économique peut bénéficier de ce dispositif en établissant une candidature standard. Les documents (DC1, DC2... et justificatifs) pourront être remis par voie papier, soit déposés en pièces libres sur PLACE lors de la remise du pli.

En outre, afin de contribuer à la réduction de la charge administrative pesant sur les entreprises, les justificatifs et les moyens de preuve définis ci-dessous ne sont demandés par l'acheteur qu'au(x) soumissionnaire(s) auquel(s) il est envisagé d'attribuer le marché :

- l'attestation de régularité fiscale émanant de la direction générale des finances publiques,
- l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés et les statuts de la personne morale,
- les attestations de régularité sociale et de vigilance délivrés par les organismes chargés du recouvrement des cotisations sociales,

De plus, ces pièces et attestations peuvent être déposées par le(s) soumissionnaire(s) sur la plateforme en ligne « e-Attestations » mise à sa disposition, gratuitement, à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com/EAttestationsFO/fo/E-Attestations.html>

La plateforme sécurisée « e-Attestations » permet aux opérateurs économiques de déposer toutes les informations et documents obligatoires à partager uniquement avec vos donneurs d'ordres.

Elle est entièrement gratuite.

Elle nécessite la création d'un compte sur la plateforme qui est connectée aux administrations.

« e-Attestations » agrège des données directement auprès de tiers producteurs de confiance comme le RNCS, la DGFIP,...

Aussi le candidat n'aura qu'à compléter les informations et documents manquants dans son dossier.

Plus d'informations, à l'adresse suivante :

<https://www.e-attestations.com/index.php/comment-ca-marche/pour-les-declarants>

Les acheteurs du ministère des Armées disposent ensuite d'une API-entreprise via le profil d'acheteurs de la PLACE. Dans ce cadre, et conformément à l'article 6 du décret 2019-33 du 18 janvier 2019, l'administration peut obtenir les dits documents

En cas d'impossibilité de se procurer les documents ci-dessus, l'acheteur en demande communication au soumissionnaire dans le courrier l'informant que son offre est susceptible d'être retenue. Le soumissionnaire établi à l'étranger produit des certificats établis par les administrations et organismes du pays d'origine.

Par ailleurs, le titulaire, ses éventuels cotraitants et sous-traitants fourniront, jusqu'à la fin d'exécution du contrat, leurs attestations et pièces prévues par le code du travail (article Lp. 5611-8).

Afin de faciliter la transmission de ces documents, l'attributaire, ses cotraitants et/sous-traitants peuvent déposer les documents demandés en pièces libres sur la PLACE.

5-2.Un projet de marché

L'offre du candidat comprend les documents suivants :

- l'acte d'engagement propre au lot considéré et ses annexes éventuelles (demandes d'acceptation et d'agrément des conditions de paiement pour tous les sous-traitants désignés au marché, mise au point éventuelle...),
- le présent cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun aux trois lots
- le cahier des clauses techniques particulières des dispositions générales communes aux trois lots (CCTP/DGC) et ses 5 annexes,
- le cahier des clauses techniques particulières propre au lot considéré,
- l'état des prix forfaitaires (EPF) propre au lot considéré,

5-3.Un mémoire justificatif

Pour chaque lot, Le soumissionnaire devra joindre un mémoire justificatif des dispositions qu'il se propose d'adopter pour l'exécution des travaux. Ce document comprendra toutes justifications et observations nécessaires.

En particulier il devra être joint les documents mentionnés à l'article 6 du présent document qui constituent les pièces fondamentales pour le jugement des offres.

5-4.Plan de sous-traitance

Le troisième alinéa de l'article 73 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant d'autres dispositions en matière sociale et économique prévoit : « Dans des conditions définies par voie réglementaire, pour les marchés dont le montant estimé est supérieur à 500 000 euros hors taxes, les soumissionnaires doivent présenter un plan de sous-traitance prévoyant le montant et les modalités de participation des petites et moyennes entreprises locales ».

A ce titre et conformément au décret n° 2018-57 du 31 janvier 2018 pris pour application de ces dispositions, le candidat remettra dans son offre un plan de sous-traitance aux petites et moyennes entreprises locales.

Ce plan indique les modalités de participation et comporte les informations prévues par la déclaration de sous-traitance. Pour chaque sous-traitant déclaré, le candidat joindra en annexe à l'acte d'engagement une déclaration (document DC4) accompagnée des justificatifs demandés.

Si le candidat ne prévoit pas de sous-traiter, le plan de sous-traitance se limitera à en mentionner les motifs (pas de PME locales dans le secteur considéré, le candidat est lui-même une PME...).

ARTICLE 6. JUGEMENT DES OFFRES

6-1. Critères de jugement des offres

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sera apprécié en fonction des critères pondérés ci-après :

LOT 1 :

- critère « coût des prestations » affecté d'un coefficient de **0,6**
- critère « valeur technique de l'offre » affecté d'un coefficient de **0,4**

LOT 2 :

- critère « coût des prestations » affecté d'un coefficient de **0,6**
- critère « valeur technique de l'offre » affecté d'un coefficient de **0,4**

LOT 3 :

- critère « coût des prestations » affecté d'un coefficient de **0,75**
- critère « valeur technique de l'offre » affecté d'un coefficient de **0,25**

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les sous-détails des prix unitaires ou les décompositions des prix forfaitaires qu'il estimera nécessaires lors de l'examen des offres.

6-2. Modalités de notation des critères :

LOT 1 : Refonte de l'alimentation électrique HT/BT

Notation du critère « coût des prestations »

La notation du critère « coût des prestations » sera appliquée comme suit : sur 100 points

- offre conforme présentant le prix le plus bas : 100 points
- calcul du nombre de points pour une autre offre :

$$\left[\frac{\text{offre conforme présentant le montant le plus bas}}{\text{montant de l'offre considérée}} \right] \times 100]$$

Notation du critère « valeur technique de l'offre »

La notation du critère « valeur technique de l'offre » sera appliquée comme suit : sur 100 points

Sous-critère 1 sur 48 points

- 1.1 Note sur le pré-dimensionnement, le fonctionnement et l'homogénéité du transformateur et du circuit de distribution électrique proposés, sur 12 points ;
- 1.2 Synoptique du principe de fonctionnement des installations techniques de livraison et de distribution, sur 12 points
- 1.3 Prise en compte des contraintes liées aux équipements : caractéristiques techniques minimales présentées sous la forme d'un tableau des marques, sur 12 points ;
- 1.4 Caractéristiques techniques minimales d'éclairage exigées présentées sous la forme d'une étude technique, sur 12 points ;

Sous-critère 2 sur 42 points

- 2.1 Programme d'exécution des ouvrages indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier (détail par zones), sur 9 points ;
- 2.2 Note sur la co-activité et la répartition des tâches entre intervenants, l'organisation des études et de la synthèse, l'organisation du chantier et de l'éventuelle sous-traitance, sur 15 points ;
- 2.3 Note sur les mesures prévues pour assurer la sécurité des personnels et des utilisateurs lors des phases de travaux et poses d'équipements, sur 9 points ;
- 2.4 Note sur les mesures prévues pour assurer le tri et l'élimination des déchets générés par le chantier – Présentation d'un SOGED (Schéma Organisation et de Gestion des Déchets), sur 9

points ;

Sous-critère 3 sur 10 points

- Cohérence des prix de l'Etat des Prix Forfaitaires sur 5 points ;
- Cohérence du devis détaillé sur 5 points ;

Note finale :

La note finale de chaque soumissionnaire sera constituée par l'addition de :

- La note du critère A « coût des prestations » affectée du coefficient **0,6**
- La note du critère B « valeur technique » affectée du coefficient **0,4**

L'offre du soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale sera considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse et celui-ci en sera informé par le représentant du pouvoir adjudicateur.

LOT 2 : Travaux de VRD (EP/EU/AEP et chaussée)

Notation du critère « coût des prestations »

La notation du critère « coût des prestations » sera appliquée comme suit : sur 100 points

- offre conforme présentant le prix le plus bas : 100 points
- calcul du nombre de points pour une autre offre :

$$\left[\frac{\text{offre conforme présentant le montant le plus bas}}{\text{montant de l'offre considérée}} \right] \times 100]$$

Notation du critère « valeur technique de l'offre »

La notation du critère « valeur technique de l'offre » sera appliquée comme suit : sur 100 points

Sous-critère 1 sur 48 points

- 1.1 Note sur le pré-dimensionnement, le fonctionnement et l'homogénéité de l'alimentation en eau (AEP) proposé, sur 12 points ;
- 1.2 Note sur le pré-dimensionnement, le fonctionnement et l'homogénéité des réseaux EU et EP proposés, sur 12 points ;
- 1.3 Note sur le pré-dimensionnement, la méthodologie de réalisation et l'ensemble des contrôles relatifs à la réalisation des chaussées proposées, sur 12 points ;
- 1.4 Prise en compte des contraintes liées aux équipements : caractéristiques techniques minimales présentées sous forme de tableau des marques, sur 12 points ;

Sous-critère 2 sur 42 points

- 2.1 Programme d'exécution des ouvrages indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier (détail par zones), sur 9 points ;
- 2.2 Note sur la co-activité et la répartition des tâches entre intervenants, l'organisation des études et de la synthèse, l'organisation du chantier et de l'éventuelle sous-traitance, sur 15 points ;
- 2.3 Note sur les mesures prévues pour assurer la sécurité des personnels et des utilisateurs lors des phases de travaux et poses d'équipements, sur 9 points ;
- 2.4 Note sur les mesures prévues pour assurer le tri et l'élimination des déchets générés par le chantier – Présentation d'un SOGED (Schéma Organisation et de Gestion des Déchets), sur 9 points ;

Sous-critère 3 sur 10 points

- Cohérence des prix de l'Etat des Prix Forfaitaires sur 5 points ;
 - Cohérence du devis détaillé sur 5 points ;
-

Note finale :

La note finale de chaque soumissionnaire sera constituée par l'addition de :

- La note du critère A « coût des prestations » affectée du coefficient **0,6**
- La note du critère B « valeur technique » affectée du coefficient **0,4**

L'offre du soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale sera considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse et celui-ci en sera informé par le représentant du pouvoir adjudicateur.

LOT 3 : Travaux de clôture et métallerie

Notation du critère « coût des prestations »

La notation du critère « coût des prestations » sera appliquée comme suit : sur 100 points

- offre conforme présentant le prix le plus bas : 100 points
- calcul du nombre de points pour une autre offre :

$$\left[\frac{\text{offre conforme présentant le montant le plus bas}}{\text{montant de l'offre considérée}} \right] \times 100$$

Notation du critère « valeur technique de l'offre »

La notation du critère « valeur technique de l'offre » sera appliquée comme suit : sur 100 points

Sous-critère 1 sur 45 points

- 1.1 Note indiquant la procédure d'exécution proposée par le candidat, sur 15 points ;
- 1.2 Caractéristiques techniques minimales concernant la résistance des équipements au regard des éléments humains ou matériels, sur 15 points ;
- 1.3 Prise en compte des contraintes liées aux équipements : caractéristiques techniques minimales présentées sous forme de tableau des marques, sur 15 points ;

Sous-critère 2 sur 45 points

- 2.1 Programme d'exécution des ouvrages indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier (détail par zones), sur 9 points ;
- 2.2 Note sur la co-activité et la répartition des tâches entre intervenants, l'organisation des études et de la synthèse, l'organisation du chantier et de l'éventuelle sous-traitance, sur 18 points ;
- 2.3 Note sur les mesures prévues pour assurer la sécurité des personnels et des utilisateurs lors des phases de travaux et poses d'équipements, sur 9 points ;
- 2.4 Note sur les mesures prévues pour assurer le tri et l'élimination des déchets générés par le chantier – Présentation d'un SOGED (Schéma Organisation et de Gestion des Déchets), sur 9 points ;

Sous-critère 3 sur 10 points

- Cohérence des prix de l'Etat des Prix Forfaitaires sur 5 points ;
- Cohérence du devis détaillé sur 5 points ;

Note finale :

La note finale de chaque soumissionnaire sera constituée par l'addition de :

- La note du critère A « coût des prestations » affectée du coefficient **0,75**
- La note du critère B « valeur technique » affectée du coefficient **0,25**

L'offre du soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale sera considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse et celui-ci en sera informé par le représentant du pouvoir adjudicateur.

6-3. Négociation

Pour chaque lot, le représentant du pouvoir adjudicateur prévoit de négocier avec les 3 candidats ayant présenté les offres technico-économiquement les plus intéressantes, tout en se réservant la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

La négociation pourra notamment porter sur les points suivants :

- Prix
- Qualité des matériaux
- Prescription techniques

6-4. Rectification des erreurs dans les prix du marché

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, celle-ci n'ayant pas valeur contractuelle, c'est le montant porté à l'acte d'engagement qui fera seul foi.

ARTICLE 7 – ECHANGES DURANT LA PROCEDURE - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

7-1. Echanges durant la procédure

Nota : pendant toute la durée de la consultation, les échanges entre le Représentant du Pouvoir Adjudicateur et les candidats se feront dans la mesure du possible via la messagerie sécurisée sur le site : www.marches-publics.gouv.fr

Aussi l'attention des candidats est attirée sur le fait que la ou les adresses de messagerie communiquées sur PLACE lors du téléchargement du dossier de consultation ainsi que dans le formulaire DC1, feront foi pour la transmission d'informations ou de documents dans le cadre de la présente consultation.

Il appartient donc au candidat de relever son courrier électronique régulièrement. La responsabilité du Représentant du Pouvoir Adjudicateur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas relevé son courrier en temps utile.

7-2. Remise des plis

Deux modes de transmission sont possibles :

- par voie « papier » : les offres sont remises soit contre récépissé au Service Achats Infrastructure de la DID, soit par voie postale en recommandé avec accusé-réception à l'adresse mentionnée ci-dessous.
- par voie « électronique » : sur la plate-forme des achats de l'état (PLACE) selon les modalités précisées ci-après.

Nota :

Le candidat choisit librement l'un de ces modes de transmission pour l'ensemble de la procédure et ne peut pas transmettre son offre simultanément par voie « électronique » et par voie « papier », hormis l'éventuelle copie de sauvegarde telle que mentionnée au paragraphe B ci-après.

A/ Transmission par voie « papier »

L'ensemble des documents relatifs à la candidature et à l'offre sont placés dans une seule et même enveloppe.

Toutefois, pour faciliter leur traitement administratif, il est recommandé de présenter séparément les documents relatifs à la candidature et à l'offre énumérés respectivement au 5-1, 5-2 et 5-3 ci-

dessus. Ces trois dossiers sont ensuite présentés dans une enveloppe unique désignée ci-après par le terme « enveloppe intérieure ».

L'enveloppe intérieure sera close par tout moyen permettant d'en assurer la confidentialité et portera les mentions suivantes :

Direction d'infrastructure de la défense de Papeete
Projet n°DIDPPT20003
Ile de Tahiti – Commune de Pirae – Site Taaone Ouest
Travaux avant cession dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD)
Avec la mention : « **Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis** »

L'enveloppe intérieure sera remise contre récépissé à la section achat infrastructure, caserne LCL Broche – Arue - aux jours et horaires suivants :

- les lundi, mardi et jeudi de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00
- les mercredi et vendredi de 7h30 à 11h30

En cas de transmission par la voie postale, l'enveloppe intérieure sera insérée dans une **enveloppe extérieure** et envoyée, en recommandé avec demande d'avis de réception, à l'adresse suivante :

Direction d'infrastructure de la défense de Papeete
Division administration – Section achat infrastructure
BP 9154 – 98715 PAPEETE CMP TAHITI – Polynésie Française

NOTA : Dans l'un ou l'autre cas, l'offre du candidat devra être réceptionnée avant la date et l'heure limites de remise des offres indiquées en page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré, après la date et l'heure limites susmentionnées ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

B/ Transmission par voie « électronique »

Pré-requis nécessaires.

Les opérateurs économiques devront au préalable être inscrits (**inscription gratuite**) sur la Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse : www.marches-publics.gouv.fr, puis s'identifier pour déposer leur pli.

Nota 1 : l'opérateur économique devra vérifier que ses coordonnées, en particulier son adresse électronique, sont correctement orthographiées. Il lui est vivement conseillé de consulter très régulièrement les courriels reçus à cette adresse.

Nota 2 : pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la PLACE 'nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr' soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises

Nota 3 : lorsque l'opérateur économique envoie son pli électronique, il reçoit en retour, un accusé de réception électronique de son dépôt. **Tout pli reçu après la date de dépôt ne sera pas admis.** Il en sera de même pour une réponse incomplète.

Il est vivement recommandé au candidat de tester la configuration de son poste (proposé sur la page d'accueil de PLACE) au préalable, avant de déposer son pli.

Mode de réponse.

- Pour cette consultation, la signature électronique de l'offre n'est pas requise.
- Les documents doivent être compressés avant transmission. Les formats utilisés pour la transmission électronique ou l'envoi sur support électronique des plis (candidatures et offres) doivent être choisis dans un format largement disponible : Word 2003, Excel 2003, PowerPoint 2003, PDF, JPG, zip (winzip, filzip, etc...) ou équivalent, tous compatibles PC ; l'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus.
- Parallèlement à l'envoi électronique, les opérateurs économiques ont la possibilité de remettre également une copie de sauvegarde par voie postale ou contre-récépissé. Le pli devra porter obligatoirement la mention « **copie de sauvegarde** ». Cette copie ne pourra être prise en considération que si elle est parvenue à la DID de Papeete dans le délai prescrit pour le dépôt. Elle ne sera ouverte que si le pli transmis sur PLACE n'a pas pu être ouvert.

Rappel : pour cette consultation, la signature électronique n'étant pas requise, le dépôt de documents signés puis scannés est accepté.

Assistance.

En cas de difficultés sur PLACE, une assistance est mise à la disposition des entreprises au 01.76.64.74.07. Les courriels d'assistance (uniquement en cas d'indisponibilité de l'assistance téléphonique) sont également possibles à l'adresse : place.support@atexo.com

ARTICLE 8 - QUESTIONS POSEES PAR LES CANDIDATS

Toute question dont la réponse pourrait avoir un impact sur la teneur des offres ou le délai de remise des plis devra parvenir au Représentant du Pouvoir Adjudicateur **au plus tard quinze (15) jours ouvrés avant la date limite de réception des offres.**

La question sera adressée :

- via la messagerie sécurisée de PLACE sur le site : www.marches-publics.gouv.fr

Sur la page d'accueil, cliquer sur « recherche avancée », puis saisir la référence de la consultation : **Projet n° DIDPPT20003**

Utiliser le bouton « accès à la consultation », puis l'onglet n° 2 « poser une question ».

Les questions et les réponses de la personne publique, si elles intéressent l'ensemble des soumissionnaires, seront portées à leur connaissance sous forme écrite par mise en ligne sur PLACE. NOTA : Pour être informés de ces échanges, les candidats devront impérativement s'être identifiés et avoir mentionné leur adresse mail lors du téléchargement de la consultation.

A Arue, le

8 juillet 2020

Le représentant du pouvoir adjudicateur

IC2 Sébastien FOURNIER-BIDOZ
Directeur de la direction d'infrastructure
de la défense de Papeete
"par suppléance"